



MOBILISATION

Les filières Sciences Pharmaceutiques en mal de financement

avec les choix du semestre de mai 2010, une situation particulière a été exposée dans les commissions de répartition de plusieurs villes: des postes d'internes en pharmacie vont devoir être créés pour novembre 2010 alors même que les CHU ont des problèmes de trésorerie. Les internes sont alors sollicités durant les commissions de répartition afin de trouver des solutions.

Les internes des filières pharmaceutiques sont année après année de plus

en plus nombreux. Que s'est-il passé ?

■ le calendrier du concours est modifié depuis 2 ans : l'année d'attente avant la prise de fonctions a disparu, les futurs internes sont ainsi moins tentés de repasser le concours une seconde fois. Désormais, les abandons de postes sont moins fréquents, la quasi-totalité des postes ouverts sont pourvus !

■ le numerus clausus augmente constamment : + 49% soit + 105 postes entre novembre 2004 et la rentrée prochaine, notamment une vingtaine



de postes supplémentaires ouverts lors des 3 derniers concours.

8 année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
France	150 + 65 = 215*	170 + 60 = 230* soit + 15	175 + 60 = 235* soit + 5	202 + 59 = 261* soit + 26	222 + 62 = 284 soit + 23	306 soit + 22	320 soit + 14

* PHC + PIBM

Conséquence de cette augmentation : les 235 internes qui ont commencé leur cursus en 2006 finissent théoriquement à la fin du prochain semestre... en contrepartie ce sont 320 nouveaux internes, un différentiel de 85 internes qui se traduit par la nécessité de créer 85 stages.

Le problème n'est pas nouveau ; dans chaque inter-région, l'offre des stages a été optimisée pour absorber les internes plus nombreux chaque année... Soudain, ça coince !/ force, les budgets de postes dédiés par les CHU sont tous utilisés

et les affaires médicales des établissements alertent pour novembre : il n'y aura pas de création de postes en CHU.

Que faire ?

Nous nous sommes alors penchés en détail sur le financement des internes. **Qui paye ?**

D'abord, les centres hospitaliers bien sûr : les établissements doivent communiquer leur EPRD (état des prévisions des recettes et des dépenses) chaque année à l'Agence





MOBILISATION



« Le remboursement du centre hospitalier universitaire est pris en charge par le budget du ministère chargé de la santé [...] ». Mais cet arrêté n'a pas été réactualisé depuis la réforme des D.E.S. pharmaceutiques. Aussi, ce mode de remboursement qui est spécifié pour PHC, PIBM et PS ne l'est pas pour les nouveaux DES pharmacie et IPR. Les CHU se trouvent alors dans l'obligation de créer des postes pour les nombreux internes de ces 2 nouveaux DES sans voir leurs crédits augmentés et sans possibilité de se faire rembourser en ouvrant des postes extrahospitaliers.

Le financement des internes en DES de Pharmacie et IPR va poser un réel problème d'autant que les CHU ne créeront pas les postes nécessaires pour accompagner l'augmentation du numerus clausus. Néanmoins, les DRASS vont devoir trouver des solutions afin d'appliquer les décrets d'ouverture des postes en pharmacie chaque année.

La FNSIP étudie plusieurs solutions :

- demander l'actualisation l'arrêté du 25 avril 1995 pour prendre en compte les nouveaux DES de pharmacie et IPR,
- présenter au Ministère de la Santé le déficit de budgets et demander de combler ce manque par la création de budgets sac à dos comme cela a été fait précédemment pour les internes en médecine.

Parallèlement, chaque association locale étudie les nouveaux terrains de stage à agréer. Car il ne s'agit pas que les internes s'entassent sur les stages existants, au détriment de leur formation. Et l'enjeu est ici et surtout d'engager des initiatives pour faire en sorte que cette période de difficultés soit l'occasion d'améliorer l'offre de formation qui nous est offerte dans chaque ville.

Il est indispensable que de nouveaux terrains de stages, adaptés à l'évolution de la profession de pharmacien hospitalier, soient agréés. Parce

que notre formation n'est pas qu'une question de budgets mais une question de qualité et cela la FNSIP le défend tous les jours avec vous et pour vous.

■ M.C./G.S.

régionale de la santé. Dans cet EPRD sont précisées les dépenses liées au personnel, dont les internes. Ensuite, il existe également des postes étiquetés faculté, financés par le ministère (postes de recherche) et des crédits d'état qui financent des stages hors-CHU. Dans ce dernier cas, l'arrêté du 25 avril 1995, toujours en vigueur, contraint la structure qui l'accueille (service de l'état, institut de recherche, organisme de sécurité sociale, etc.) à rembourser son salaire au CHU où est affecté l'interne :

